

## FORMATEUR TUTEUR EN STAGE CLINIQUE

Depuis la réforme de la formation initiale des métiers du soin et de la rééducation, la place de l'**apprentissage clinique en stage** évolue. Le tuteur de stage devient ainsi un acteur essentiel dans le processus de formation de l'étudiant. Il **accueille, accompagne, guide et évalue** l'apprenti dans son parcours d'alternance intégrative et lui permet de développer des **compétences professionnelles**. Cette formation permettra aux tuteurs de construire de nouvelles compétences pour organiser des activités professionnelles apprenantes ajustées à chaque étudiant.

### OBJECTIFS : Développer ses compétences organisationnelles, pédagogiques, réflexives, sociales et relationnelles pour être tuteur

- Maîtriser les concepts et enjeux du référentiel de formation
- Appliquer les fondamentaux de la pédagogie par compétences
- Utiliser les méthodes et outils appliqués à l'apprentissage et au tutorat et vous positionner en tant que tuteur
- Accompagner le développement du projet de l'étudiant en lien avec les objectifs définis et évaluer sa progression
- Développer vos pratiques en évaluation des compétences
- Encourager et développer une pratique réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité

### PUBLIC

Professionnels du soin et de la rééducation accueillant des étudiants en formation initiale en stage qu'ils exercent en tant que salariés ou libéraux.

Public DPC : Kinésithérapeutes, Pédiçures podologues, Ergothérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste et Psychomotricien

### PRE-REQUIS

Avoir déjà accueilli un ou des stagiaires

Disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet et dans l'idéal d'un casque. Maîtriser les outils informatiques (word, bases de power point, savoir télécharger un fichier).

#### DURÉE

28h

21h en présentiel  
+ 7h à distance

#### DATES\*

Parcours du 9 sept. au 29 nov. 2019  
Présentiel 1 : 4 et 5 oct.  
Présentiel 2 : 29 nov.

#### LIEU

Nantes (IFM3R)

#### TARIF\*\*

800€ / personne  
(TVA non applicable)

\*Détail du parcours en page 2

### CONTACT

**Justine Debruyne**

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

\*\*Prise en charge ANDPC à 100% (règle hors quota)

### PROGRAMME

#### I. E-learning 1 (2h)

- Les enjeux de la formation par compétences et du tutorat
- Formation par compétences, alternance, apprentissage au travail et pédagogie active
- Activités et compétences du professionnel
- Accompagner le stagiaire, le tutorat en pratique

#### II. Présentiel 1 (14h)

##### Activités et compétences du professionnel

- Comprendre la compétence professionnelle en construction à partir d'une situation pratique
- Reconnaître les compétences en travail dans l'activité métier
- La formation en situation de travail

##### Comment évaluer ? Mesurer la compétence et l'apprentissage

- Evaluer pour soutenir l'apprentissage
- Evaluer pour orienter l'apprentissage et l'apprenti
- Apprendre dans une situation d'activité professionnelle

#### III. E-learning 2 (5h)

- Expérimenter la démarche d'élaboration d'une séquence d'apprentissage (test avec un stagiaire ou un collègue)

#### IV. Présentiel 2 (7h)

- Missions, compétences et cadre d'intervention du tuteur de stage
- Présentation de projets de situations apprenantes et régulation en groupe

### INTERVENANTS

- Yann LE LAY, Kinésithérapeute, MASTER Sciences de l'éducation, Formateur
- Christophe RAMBAUD, Kinésithérapeute, MASTER Sciences de l'éducation, Activité libérale

## FORMATEUR TUTEUR EN STAGE CLINIQUE

### Le parcours

#### 3 semaines avant la formation

Questionnaire d'évaluation pré-formation



#### E-Formation 1 : Du 9 sept. au 3 octobre 2019 (prévoir 2h au total)

Le parcours est construit de manière à ce que vous puissiez facilement le découper. Nous vous conseillons le découpage suivant (mais vous pouvez encore plus granulariser avec des tranches de 10-15 minutes) :

- 30 min : Présentation + Questionnaire A + Vidéo les enjeux du tutorat
- 45 min : Questionnaire B + Vidéo Analyse de l'activité
- 45 minutes : Rédiger un récit d'expérience + Vidéo Formation métier par compétences

#### Présentiel 1 : Les 4 et 5 octobre 2019

Le présentiel s'appuie sur les livrables que vous aurez produits en e-formation (questionnaires et récits)

Les horaires : 9h à 17h30



#### E-Formation 2 : Du 7 octobre au 28 novembre (prévoir 5h au total)

Nous vous conseillons le découpage suivant :

- 1h45 pour PRÉPARER une situation de travail apprenante
- 1h30 pour AGIR, tester la situation apprenante
- 45 min pour ANALYSER l'écart entre le conçu et le réalisé
- 1h pour PARTAGER, préparer l'exposé de l'expérience pour le présentiel

#### Présentiel 2 : Le vendredi 29 novembre 2019

Lors de ce présentiel, vous présenterez au groupe le travail accompli en e-formation 2

Les horaires : 9h à 17h30



#### 3 semaines après la formation

Questionnaire d'évaluation post-formation

**CONTACT**  
**Justine Debruyne**

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr  
02 51 79 09 84

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A LA FORMATION :** Formateur tuteur en stage clinique

**Dates et lieu :** 9 septembre au 29 novembre 2019 - Présentiel à Nantes

### Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :
Expérience du tutorat (oui, non, nb d'années) :	

### Responsable formation ou personne en charge du dossier

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :

### Entreprise :

Adresse :

Siret :

### FACTURATION

- La facture est prise en charge par votre société  
Ci-joint un chèque de 800€ à l'ordre d'HABILIS Développement  
ou règlement à réception de facture
- La facture est prise en charge par votre fonds de financement (merci de renseigner les champs suivants)  
Organisme : \_\_\_\_\_ N°Dossier : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

### CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : \_\_\_\_\_ Signature et cachet :

Le :



**CONTACT**  
**Justine Debruyne**

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr  
02 51 79 09 84

**BULLETIN D'INSCRIPTION**
**A LA FORMATION : Tuteur de stage**
**Dates et lieu :** 9 septembre au 29 novembre 2019 - Présentiel à Nantes

**Tarif** (TVA non applicable) : **800€**
**Coordonnées du Participant (tous les champs sont obligatoires)**

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Adresse :	Code postal et ville :

**Informations complémentaires**

Profession :	Date de naissance :
N°Adeli ou RPPS :	N°Ordre :

**Expérience du tutorat (oui / non / Nb d'années) :**
**FINANCEMENT**
**Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 200€**

- Financement ANDPC : Je m'engage à m'inscrire sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et à régler le montant du stage si le solde n'est pas suffisant. Si le financement ANDPC correspond à la totalité du montant, le chèque vous sera rendu.
- Financement personnel : Je ne fais aucune demande de financement et je règle personnellement la formation par chèque ou virement bancaire.

**CONDITIONS DE VENTE**

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à :

Signature et cachet :

Le :


**CONTACT**
**Justine Debruyne**
[justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr](mailto:justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr)
**02 51 79 09 84**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### INSCRIPTION

---

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Selon le mode de financement de la formation, l'inscription se fera directement auprès d'Habilis via un bulletin d'inscription et, pour un financement de l'ANDPC, également sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr). Votre inscription sera confirmée après réception du bulletin d'inscription et d'un chèque d'acompte de 200€. Le chèque d'acompte sera encaissé une semaine avant la date de la formation.

### PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

---

#### Pour les professionnels de santé libéraux :

##### **Prise en charge ANDPC**

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC suivi et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC.

*Ex : Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le forfait 2017 finance 14h de formation (39€/h), directement versés à l'organisme de formation, et vous indemnise ces 14h de formations à hauteur de 33€/h.*

*Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.*

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

##### **Prise en charge FIF-PL**

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème.

*Ex : Pour les pédicures-podologues, le plafond est fixé à 250€/jour et 750€/an.*

Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursés par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

#### Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCA auquel vous cotisez (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

### DOCUMENTS LEGAUX

---

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé pour vos demandes de prise en charge.

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC et la facture.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

### ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

---

**Annulation tardive :**

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

**Non présentation ou abandon en cours de stage :**

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage

**Remarque :** En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

### ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

---

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

### SUPPORTS PEDAGOGIQUES

---

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.



#### CONTACT

**Justine Debruyne**

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84